N° 306. Samedi 24 Décembre 1842. 13me Année.

JOURNAL DE LA HAYE.

PRIX DE L'ABONNEMENT.

	La Haye.	Provinces.
Pour un an. .	26 fl.	30 fl.
» six mois.	14 »	16 »
» trois mois	7 »	8 »

BUREAUX A LA HAYE, *Assendelftstraat.*

PRIX DES INSERTIONS.

Les 5 premières lignes 1 fl. 50, timbre compris et 10 cts. par ligne en-sus.

La Haye, 23 Décembre.

Nous publierons successivement les projets de loi présentés par le ministre des finances, à la Seconde Chambre des Etats-Généraux, dans la séance du 20 de ce mois, concernant le budget biennal de 1844 et 1845.

Nous donnons d'abord, comme il suit, la teneur des onze projets de lois arrêtant le chiffre des chapitres du budget des dépenses pour 1844 et 1845 :

Chapitres.		1841.	1845.
I.	Maison du Roi.	fl. 1,250,000.	fl. 1,250,000.
II.	Hauts colléges d'état et cabinet du Roi.	657,393.	656,593.
III.	Département des affaires étrangères.	577,960.	577,960.
IV.	Département de la justice. . . .	2,494,785. 85	2,495,415.85
V.	Département de l'intérieur. . .	4,160,245. »	4,156,880. »
VI.	Département des affaires de l'église réformée, etc.	1,651,588.52½	1,651,588.52½
VII.	Département des affaires du culte catholique.	570,484. »	570,484. »
VIII.	Département de la marine. . .	5,756,362.67	5,756,362.67
IX.	*A* pour la dette nationale. . .	34,032,163. »	33,954,083. »
	B département des finances. .	6,021,171.09½	6,009,850.69½
X.	Département de la guerre. . .	12,975,000. »	12,975,000. »
XI.	Département des colonies. . .	104,233.60	103,232.40

Un autre projet de loi, met à la disposition du Roi une somme de 500,000 florins pour chacune des années 1844 et 1845, à titre de dépenses imprévues, à imputer en premier lieu sur le *boni* que laisseront les allocations de chaque chapitre pour les deux années. Le complément qui viendrait à manquer, sera porté parmi les dépenses d'un budget subséquent.

Projet de loi *établissant les voies et moyens pour couvrir les dépenses portées au budget pour* 1844 et 1845.

Nous GUILLAUME II, *par la grâce de Dieu*, Roi des Pays-Bas, Prince d'Orange-Nassau, Grand-Duc de Luxembourg, *etc., etc., etc.*

Ayant pris en considération que, conformément à l'article 124 de la Loi Fondamentale, les dépenses de l'état doivent être réglées pour deux ans et que ces dépenses, une fois arrêtées, continuent pour ce laps de temps, à moins de changemens qu'une nouvelle loi pourrait y apporter ;

A ces causes, notre conseil-d'état entendu et de commun accord avec les Etats-Généraux, avons statué comme nous statuons par les présentes :

Pour couvrir les dépenses comprises au budget pour 1844 et 1845, seront employés, pour chacune de ces années, à savoir :

1° Les contributions directes et indirectes de l'état, les accises et les droits ci-après nommés, comme ils se perçoivent actuellement ou pourraient être réglés au vœu de nouvelles lois :

a. La contribution foncière et *deux* cents additionnels pour fonds de non-valeurs ;

b. La contribution personnelle ;

c. Le droit de patentes ;

d. Les accises ;

e. Les droits et les amendes de l'enregistrement, du timbre et des successions, et les autres droits indirects de greffe et d'hypothèque ;

f. Les droits d'entrée, de sortie et de transit et ceux sur les grains ; le tonnage étranger, les barrières d'eau, les droits de navigation et de visite et ceux de balises et de phares ;

g. Le droit sur la garantie des ouvrages d'or et d'argent ;

2° Les produits des domaines, des routes et des canaux ;

3° Les postes ;

4° La loterie ;

5° La chasse et la pêche ;

6° Les cents additionnels sur le principal des contributions, des accises et des droits suivans, y compris ceux qui étaient établis en faveur de l'ancien syndicat d'amortissement, à savoir :

a. Dix-huit cents additionnels sur la contribution foncière, parmi lesquels deux cents additionnels qui, conformément au 2e passage de l'article 15 de la loi du 12 juillet 1821 (*Staatsblad n°* 9) ont pu être perçus au profit des communes et qui maintenant se percevront pour l'état ;

b. Vingt cents additionnels sur la contribution personnelle ;

c. Vingt-huit cents additionnels sur le droit de patentes ;

Les cents additionnels sur la contribution personnelle et le droit de patentes seront perçus pour toute l'année de service des contributions finissant au 30 avril 1846 ;

d. Quarante-huit cents additionnels sur les accises du sucre, du vin, des spiritueux indigènes et étrangers, ainsi que sur le timbre collectif y appartenant et sur les passavans pour toutes les accises.

e. Trente-huit cents additionnels sur les accises de l'abattage, du sel, du savon, des bières et des vinaigres, des houilles, ainsi que sur le timbre collectif de ces accises ;

f. Vingt huit cents additionnels sur l'accise de la tourbe et sur le timbre collectif de cette accise ;

g. Vingt trois cents additionnels sur l'accise de la mouture et le timbre collectif qui s'y rapporte ;

h. Trente huit cents additionnels sur les droits et les amendes de l'enregistrement, du timbre et des successions ainsi que sur les droits de greffe et d'hypothèque ;

i. Treize cents additionnels sur les droits d'entrée, de sortie et de transit et sur le tonnage étranger ;

k. Treize cents additionnels sur le droit de la garantie des ouvrages d'or et d'argent ;

7° Le produit des domaines à vendre, des rentes périmées, des revenus extraordinaires et de tous autres revenus éventuels ;

8° Une subvention de 6,500,000 florins des finances coloniales, établie pour le paiement des intérêts de la dette à charge de ces possessions et qui consiste à savoir en :

a. Suivant l'article 1er de la loi du 24 avril 1836 (*Staatsblad n°* 11), un capital de 140,000,000 de florins ;

b. Suivant l'article 4 de la même loi, un capital encore restant de 22,500,000 florins.

9° Les sommes qui resteront disponibles, en 1844 et 1845, comme *excédant* des finances des colonies et des possessions de l'état dans d'autres parties du monde, conformément à l'article 59 de la Loi Fondamentale et qui, lorsqu'on pourra en établir le chiffre exact, seront allouées au trésor par une loi subséquente.

Mandons et ordonnons, etc.

Par arrêté royal du 28 novembre, le terme pour le placement des actions restantes du capital de la *Société des Indes-Orientales d'administration et de rentes viagères,* établie à Amsterdam, a été prolongé de douze mois. Cette prolongation compte à partir du 19 novembre 1842.

On mande d'Utrecht, 20 décembre, que le mois prochain, il y sera fait d'importantes adjudications pour le chemin de fer, consistant en bâtimens de stations et autres travaux qui occuperont un grand nombre d'ouvriers. On assure qu'on pourra faire l'ouverture solennelle de la section du chemin de fer sur Amsterdam, le 24 août, anniversaire de la naissance de S. M. le comte de Nassau, et de la section sur Arnhem, le 6 décembre, anniversaire de S. M. Guillaume II.

La Haute-Cour de justice des Pays-Bas a prononcé, le 20 de ce mois, dans l'affaire du rédacteur-en-chef du *Journal du Limbourg*, M. J. P. E. Gens, condamné par la cour provinciale de justice du Limbourg à un emprisonnement et à la privation de ses droits civils, du chef d'attaques calomnieuses faites dans une feuille publique et dirigées contre le directeur de la poste aux lettres à Maestricht, arrêt prononcé d'après les articles 367 et 42 du Code pénal.

La Haute-Cour, conformément aux conclusions de l'avocat-général de Keth, a annulé l'arrêt des premiers juges et, faisant droit sur le chef principal, a autorisé le requérant à faire entendre ses témoins à décharge ; elle a en outre annulé l'arrêt définitif et renvoyé la cause à la cour provinciale de justice du Brabant-Septentrional.

Nous apprenons que S. M. la reine a daigné faire adresser à M. Dunckler fils, première clarinette-solo du Théâtre-Royal, une lettre des plus flatteuses qu'accompagnait l'envoi d'une épingle en brillans, comme témoignage de sa haute satisfaction pour la composition de divers morceaux de musique militaire arrangés pour Piano.

Nous empruntons à l'*Utrechtsche Courant* le compte-rendu suivant de la situation des colonies de la Société de Bienfaisance, pendant le mois de novembre dernier :

« Les filatures et les tisseranderies de coton continuent à travailler avec activité. Dans les filatures, on a de nouveau licencié deux ouvriers anglais ; maintenant, il n'y en a plus que trois et le directeur qui est aussi anglais ; et tous les travaux de ces fabriques, qui sont éclairées au gaz, ne continuent pas moins à marcher régulièrement.

» Au 1er octobre, la population s'est augmentée de 121 personnes ; au 1er du mois courant, elle comptait 10,644 âmes. L'administration a fait préparer de nouvelles places pour 4 à 5 cents personnes isolées et pour quelques ménages, maintenant que l'hiver va naturellement augmenter la population des colonies.

» La population se divise comme il suit : Dans les colonies ordinaires 2,651 âmes ; Ommerschans, 2,218 ; Veenhuizen, établissement n° 1, 2,078 ; établissement n° 2, 2,546 ; établissement n° 3, 1,017 ; Wateren, 97 ; employés et leurs ménages, près de la direction générale, 37 ; total 10,644.

» Dans toutes les colonies, il y avait 110 chevaux, 1,067 vaches, 21 têtes de jeune bétail, 6 veaux et 1,785 moutons. »

Le schooner anglais *Isabella,* capitaine H. V. Slate, allant de Londres à Rotterdam, a échoué, le 18 de ce mois, sur le *Banjaard.* On est parvenu à sauver l'équipage et à sauveter une partie de la cargaison et de l'inventaire, mais le navire sera probablement perdu.

Le 16 de ce mois, est arrivé de Hellevoetsluis au Helder, le pyroscaphe de la marine royale *Curaçao,* commandé par le lieutenant de 1re classe A. A. Bolken. Ce pyroscaphe restera stationné au Helder, en remplacement de l'*Etna* qui a appareillé, dernièrement, pour les parages des Indes-Occidentales.

Jusqu'ici nous avions été tributaires de l'étranger pour les presses et autres accessoires typographiques en fer ; aucune fabrique de ce genre n'existait dans notre pays et nous apprenons avec plaisir que M. H. P. Hotz, habile et expert dans les arts mécaniques, a établi dans cette résidence une fabrique de presses typographiques.

Nous nous sommes rendus dans ses ateliers et les presses que nous y avons vues, confectionnées d'après divers systèmes et dans toutes les dimensions, nous ont convaincus que M. Hotz

---

FEUILLETON DU JOURNAL DE LA HAYE.

LES MYSTÈRES DE PARIS. (1)

QUATRIÈME PARTIE. — CHAPITRE XX.

Le Crime.

Rodolphe restait confondu de l'effroyable hypocrisie de M. Ferrand.

— Ainsi, — dit-il à Louise, — vous n'avez pas osé vous plaindre à votre père de l'odieux attentat du notaire ?

— Non, monsieur ; il m'aurait crue sans doute la complice de M. Ferrand ; et puis je craignais que, dans sa colère, mon père n'oubliât que sa liberté, que l'existence de notre famille dépendaient toujours de mon maître.

— Et probablement, — reprit Rodolphe, pour éviter à Louise une partie de ces pénibles aveux, — cédant à la contrainte, à la frayeur de perdre votre père par un refus, vous avez continué d'être la victime de ce misérable ?

Louise baissa les yeux en rougissant.

— Et ensuite sa conduite fut-elle moins brutale envers vous ?

— Non, Monsieur ; pour éloigner les soupçons, lorsque par hasard il avait le curé de Bonne-Nouvelle et son vicaire à dîner, mon maître m'adressait devant eux de durs reproches ; il priait M. le curé de m'admonester, il lui disait que tôt ou tard je me perdrais ; que j'avais des manières trop libres avec les clercs de l'étude, que j'étais fainéante, qu'il me gardait par charité pour mon père, un honnête père de famille qu'il avait obligé... Sauf le service rendu à mon père, tout cela était faux. Jamais je ne voyais les clercs de l'étude ; ils travaillaient dans un corps de logis séparé du nôtre.

— Et quand vous vous trouviez seule avec M. Ferrand, comment expliquait-il sa conduite à votre regard devant le curé ?

— Il m'assurait qu'il plaisantait... Mais le curé prenait ces accusations au sérieux, il me disait sévèrement qu'il faudrait être doublement vicieuse pour se perdre dans une sainte maison où j'avais continuellement sous les yeux de religieux exemples. A cela, je ne savais que répondre, je baissais la tête en rougissant, mon silence, ma confusion tournaient encore contre moi ; la vie m'était si à charge que bien des fois j'ai été sur le point de me détruire ; mais je pensais à mon père, à ma mère, à mes frères et sœurs que je soutenais un peu... je me résignais ; au milieu de mon avilissement je trouvais une consolation : au moins mon père était sauvé de la prison. Un nouveau malheur m'accabla, je devins mère... je me vis perdue tout-à-fait. Je ne sais pourquoi je pressentis que M. Ferrand, en apprenant un événement qui aurait pourtant dû le rendre moins cruel pour moi, redoublerait de mauvais traitemens à mon égard ; j'étais pourtant loin encore de supposer ce qui allait arriver...

Morel, revenu de son aberration momentanée, regarda autour de lui avec étonnement, passa sa main sur son front, rassembla ses souvenirs, et dit à sa fille :

— Il me semble que j'ai eu un moment d'absence... la fatigue... le chagrin... que disais-tu ?...

— Lorsque M. Ferrand apprit que j'étais mère...

Le lapidaire fit un geste de désespoir, Rodolphe le calma d'un regard.

— Allons, j'écouterai jusqu'au bout, — dit Morel. — Va... va...

Louise reprit :

— Je demandai à M. Ferrand par quels moyens je cacherais ma honte, et les suites d'une faute dont il était l'auteur... hélas c'est à peine si vous me croirez, mon père...

— Eh bien ?...

— M'interrompant avec indignation... et une feinte surprise, il eut l'air de ne pas me comprendre, il me demanda si j'étais folle ; effrayée, je m'écriai : — Mais, mon Dieu, que voulez-vous donc que je devienne maintenant ? si vous n'avez pas pitié de moi, ayez au moins pitié de votre enfant. « Quelle horreur, — s'écria M. Ferrand en levant les mains au ciel. — Comment, misérable ! tu as l'audace de m'accuser d'être assez bassement corrompu pour descendre jusqu'à une fille de ton espèce... tu es assez effrontée pour m'attribuer les suites de tes débordemens, moi qui t'ai cent fois répété devant les témoins les plus respectables que tu te perdrais, vile débauchée ! Sors de chez moi à l'instant ; je te chasse... »

Rodolphe et Morel restaient frappés d'épouvante... une hypocrisie si infernale les foudroyait.

— Oh ! je l'avoue... — dit Rodolphe, — cela passe les prévisions les plus horribles.

Morel ne dit rien, ses yeux s'aggrandirent d'une manière effrayante, un spasme convulsif contracta ses traits, il descendit de l'établi où il était assis, ouvrit brusquement un tiroir, y prit une forte lime très-longue, très-acérée, emmanchée dans une poignée en bois, et s'élança vers la porte.

Rodolphe devina sa pensée, le saisit par le bras et l'arrêta.

— Morel, où allez-vous ?... Vous vous perdez, malheureux !

— Prenez garde ! — s'écria l'artisan furieux en se débattant, — je ferai deux malheurs au lieu d'un !

Et l'insensé menaça Rodolphe.

— Mon père... c'est notre sauveur !... — s'écria Louise.

— Il se moque bien de nous !... bah ! bah ! il veut sauver... le notaire ! — répondit Morel complétement égaré, en luttant contre Rodolphe.

Au bout d'une seconde, celui-ci le désarma avec ménagement, ouvrit la porte et jeta la lime sur l'escalier.

Louise courut au lapidaire, le serra dans ses bras ; et lui dit :

— Mon père... c'est notre bienfaiteur !... tu as levé la main sur lui, reviens donc à toi !

Ces mots rappelèrent Morel à lui-même, il cacha sa figure dans ses mains, et, muet, il tomba aux genoux de Rodolphe.

— Relevez-vous, pauvre père, — reprit Rodolphe avec bonté. — Patience... patience... je comprends votre fureur, je partage votre haine ; mais, au nom même de votre vengeance, ne la compromettez pas...

— Mon Dieu ! mon Dieu ! — s'écria le lapidaire en se relevant. — Mais que peut la justice... la loi... contre cela ? Pauvres gens que nous sommes ! Quand nous irons accuser cet homme riche, puissant, respecté, on nous rira au nez, ah, ah, ah ! — Et il se prit à rire d'un rire convulsif. — Et on aura raison... Où seront nos preuves ? oui, nos preuves ? On ne nous croira pas. Aussi, je vous dis, moi, — s'écria-t-il dans un redoublement de folle fureur, — je vous dis que je n'ai de confiance que dans l'impartialité du couteau...

— Silence, Morel, la douleur vous égare, — lui dit tristement Rodolphe. — Laissez parler votre fille... les momens sont précieux, le magistrat l'attend, il faut que je sache tout... vous dis-je... tout... Continuez, mon enfant.

Morel retomba sur son escabeau avec accablement.

— Il est inutile, Monsieur, — reprit Louise, — de vous dire mes larmes, mes prières ; j'étais anéantie. Ceci s'était passé à dix heures du matin dans le cabinet de M. Ferrand ; le curé devait venir déjeuner avec lui ce jour-là ; il entra au moment où mon maître m'accablait de reproches et d'outrages... il parut vivement contrarié à la vue du prêtre.

— Et que dit-il alors ?...

— Il eut bientôt pris son parti, il s'écria, en me montrant : — « Eh bien ! monsieur l'abbé, je le disais bien, que cette malheureuse se perdrait... Elle est perdue... à tout jamais perdue, elle vient de m'avouer sa faute et sa honte.... en me priant de la sauver. Et penser que j'ai, par pitié, reçu dans ma maison une telle misérable ! — Comment ! — me dit M. l'abbé avec indignation, — malgré les conseils salutaires que votre maître vous a donnés maintes fois devant moi... vous vous êtes avilie à ce point ! Oh ! cela est impardonnable... Mon ami, après les bontés que vous avez eues pour cette malheureuse et pour sa famille, de la pitié serait de la faiblesse... Soyez inexorable. » — dit l'abbé, dupe comme tout le monde de l'hypocrisie de M. Ferrand.

— Et vous n'avez pas à cet instant démasqué l'infâme ? — dit Rodolphe.

— Mon Dieu ! Monsieur, j'étais terrifiée, ma tête se perdait, je n'osais, je ne pouvais prononcer une parole ; pourtant je voulus parler, me défendre : — Mais, monsieur... m'écriai-je... — « Pas un mot de plus, indigne créature, — me dit M. Ferrand en m'interrompant. — Tu as entendu M. l'abbé... De la pitié serait de la faiblesse... Dans une heure tu auras quitté ma maison ! » — Puis, sans me laisser le temps de répondre, il emmena l'abbé dans une autre pièce.

— Après le départ de M. Ferrand, — reprit Louise, — je fus un moment comme en délire, je me voyais chassée de chez lui, ne pouvant me replacer ailleurs, à cause de l'état où je me trouvais, et des mauvais renseignemens que

(1) Voir le *Journal de La Haye* d'hier.

entendait parfaitement cette partie de son art et que les presses, sorties de ses ateliers, obtiendraient les suffrages des connaisseurs.

M. Hotz a déjà livré dans le pays des presses qui, sous le rapport de leur précision et du fini de leur travail, ont répondu à toutes les exigences, et en ce moment même, il est occupé à en confectionner une qui lui a été demandée pour une des plus importantes imprimeries du royaume.

Nous aimons à signaler de pareils établissemens qui témoignent des progrès de notre industrie nationale et nous n'hésitons pas à recommander l'établissement de M. Hotz qui mérite à tous égards que les imprimeurs du royaume lui accordent la préférence sur l'industrie étrangère.

Voici les pièces officielles concernant la concession faite à la maison G. et M. Lobé par le gouvernement espagnol, que nous avions annoncées dans notre numéro d'hier :

« La maison de commerce de la Havane soussignée, ayant obtenu du gouvernement (espagnol) le droit de nettoyer les eaux de l'arsenal de la Havane, de la manière et aux conditions qui apparaissent textuellement des documens qui suivent :

Ministère de la marine, du commerce et de l'administration (gobernacion) d'outre-mer. — Section de marine.

« Je dis sous cette date à M. le commandant-général de la station navale de la Havane ce qui suit :

« Excellence, le régent du royaume, d'accord avec l'opinion du conseil de l'amirauté, a daigné accéder à la demande que lui a adressée M. Guillaume Lobé, chef de la maison de commerce de votre ville, sous la raison de G. et M. Lobé, pour se charger de nettoyer le front de cet arsenal, sous les conditions qu'il exprime dans la requête dont j'accompagne copie à V. Exc.; bien entendu, que les localités dont il puisse avoir besoin dans l'arsenal en question seront désignées par V. Exc., ainsi que les loyers qu'il devra en satisfaire ; et que les machines qui lui seront fournies, seront rendues par lui dans l'état qu'il les recevra, ou rémunérant en argent le dommage qu'elles pourraient souffrir.

» Je fais cette communication à votre seigneurie par ordre de S. A., pour votre connaissance, aux fins convenables.

» Dieu garde votre seigneurie bien des années.

» Madrid, 11 septembre 1842.

» *A don Guillaume Lobé.* CAPAZ. »

« Sérénissime seigneur! don Guillaume Lobé, chef de la maison de commerce de la Havane sous la raison de G. et M. Lobé, à V. A., expose avec le plus grand respect : qu'étant du plus haut intérêt de nettoyer le front de l'arsenal de ce port important, obstrué (comme il est de notoriété), par suite des divers bâtimens qui s'y trouvent échoués, par quel grave inconvénient il est impossible de pouvoir en faire usage, pour les opérations qu'exige à chaque instant un département maritime, et cela, quand il est constaté aussi, que celui de la Havane est de fait le plus utile et nécessaire qu'a la nation dans ce jour, il résulte de ce qui précède, naturellement, l'urgence indispensable de porter à bout le nettoyage des eaux dudit arsenal, les laissant dans la profondeur utile qu'elles avaient avant. Le soussigné propose, pour y parvenir, au nom de sa maison suscité :

» 1° D'exécuter l'opération mentionnée, s'en occupant aussitôt, *et sans aucun frais de l'état;* sous condition d'être assisté par toutes les autorités de Cuba, en vertu d'ordres exprès et très-expressifs du gouvernement, afin qu'ainsi, et d'une manière effective, les obstacles qui pourraient s'offrir soient enlevés; et dans ce but on fournira aussi à sadite maison, les machines et les individus qui existeront là-bas et seraient jugés nécessaires : tout en leur payant les loyers et salaires raisonnables, qui seraient dus en compensation de leur prêt ou travaux;

» 2° Qu'en récompense d'un service aussi utile rendu à la nation, il appartiendra de fait et de droit, à la maison Lobé, libre de toute *contribution, impôt, charge, droit royal ou municipal*, quel qu'en soit la dénomination, sans aucune exception, et par conséquent en propriété absolue, pour pouvoir en disposer par vente, troc, bénéfice, et de quelque manière ou forme qu'elle croira ou jugera convenable, et comme récompense très-juste et due pour ses services et avances, tous les débris de bois, métaux, etc., quels qu'ils soient, qu'elle tirera de la mer, à l'exception unique :

» 3° De remettre à la marine nationale, seulement toute l'artillerie et les ancres en fer qui s'y trouveront.

» A ces causes, il prie respectueusement V. A. de vouloir bien prendre en sa plus haute et spéciale considération, la proposition qui précède, aux fins d'y statuer en conformité de la demande qu'il fait dans le corps de cet écrit; ce que le soussigné attend, vu le bien positif que va en retirer de suite la nation, désobstruant et rendant utile, sans aucune charge pour l'état, le très-important arsenal de la Havane. Grâce que se flatte de mériter de V. A. celui qui fait des vœux pour que le Ciel prolonge ses jours, pour la gloire et le bonheur des Espagnols.

» Madrid, ce 2 août 1842.

» *Seigneur sérénissime!* G. LOBÉ. »

» Au moyen de cette concession explicite et désirant intéresser le plus grand nombre de personnes au succès de l'entreprise, moyennant la valeur *de cent piastres fortes en effectif*, qu'elle a reçu de......., elle lui cède par cette action *un deux millième* d'intérêt; et ce, en conformité des explications qui suivent, et des obligations que contracte la maison précitée de Lobé. Savoir :

« 1° L'objet principal de l'entreprise est d'extraire des eaux de l'arsenal de la Havane, aux fins de le nettoyer et le rendre en état de service (dans le plus court délai possible), les vaisseaux *Principe* et *Santa Ana*, de 120 canons chaque; le *San Lorenzo* et l'*Anjel*, de 74; le *San Leandro*, de 64; la frégate *Cornelia*, de 40; et quelques bâtimens mineurs, qui s'y trouvent échoués ou submergés depuis l'année 1815.

» 2° La maison mentionnée a, pour la porter à bout, outre les secours que lui prête le gouvernement, les moyens particuliers nécessaires, l'instruction et les connaissances indispensables d'y parvenir par les nouvelles méthodes. On doit compter aussi sur le peu de fond de l'arsenal, l'état parfaitement tranquille des eaux dans ce parage pendant toute l'année, et les autres avantages qu'offre le port de la Havane pour l'heureuse issue de ses travaux.

» 3° La maison qui fait et dirige l'entreprise se réserve ou s'applique en propriété, les dernières mille actions, c. a. d., celles comprises depuis le n° 1001 jusques au n° 2000.

» 4° Les actions du n° 1 jusques aux n° 1000 se vendront dans l'île de Cuba dans la Peninsule et à l'étranger; leur produit formera le fond exclusif de l'entreprise.

» 5° Les opérations actives commenceront aussitôt que la valeur de 500 de ces actions sera réunie.

» 6° L'entreprise choisit pour dépositaire de la valeur des mille actions (n° 1 à 1000) la maison respectable de commerce de MM Puenté freres de la Havane : et à son défaut (si elle ne voulait pas se charger des fonds à compte courant de six pour cent par année et sans aucune autre commission) la maison de M. don Joaquin Gomez (sous les mêmes conditions identiques), et au troisième lieu (si aucune des maisons sus-nommées l'admettait) la première banque d'épargnes créée à la Havane sous la direction de M. Castillo, et aux mêmes conditions sus-exprimées.

» 7° La comptabilité sera tenue par la maison Lobé entièrement séparé sans aucun frais pour l'entreprise, en ce qui concerne cette partie; et donnant et présentant annuellement, imprimé son bilan. Le bilan sera dû aux actionnaires, à l'accomplissement de l'année juste, où les travaux hydrauliques auront été commencés.

» 8° Tout possesseur de dix actions, à son propre nom, a le droit d'inspecter les livres de Comptabilité de l'entreprise, quand bon lui plaira.

» 9° Tout possesseur de dix actions à son propre nom, a une voix et le droit d'assister à l'assemblée générale de la fin d'année, où sera rendu compte du résultat des opérations, et de la comptabilité du bilan.

» 10° Les possesseurs d'actions qui réuniraient ensemble vingt de celles-ci, peuvent déléguer un d'eux pour les représenter; soit dans le but qu'exprime l'article 8, soit pour avoir une voix dans l'assemblée générale qui aura lieu au bout de chaque année économique.

» 11° Les actionnaires étrangers jouissent des mêmes droits que ceux qui résident à la Havane, au moyen de procuration *ad hoc* envoyée à leur correspondant.

» 12° Toutes les assemblées générales seront présidées et authorisées par un délegué de la Chambre de Commerce de la Havane.

» 13° Du moment qu'apparaîtra du bilan, qu'il existe un *superavit* au fonds de cent mille piastres fortes de la première imposition, la majorité d'actionnaires présente aux assemblées générales ordonnera la répartition aux intéressés du dividende entier de cet excédant et il est clair que les bénéfices doivent résulter du temps convenable des ventes qui auraient été faites des objets retirés successivement de la mer. La propriété de cette action est transmissible, par endossement sous le seing de la personne qui en sera possesseur.

» Madrid, le 30 septembre 1842. (*L. S.*) *Signé*, G. et M. LOBÉ. »

BIBLIOGRAPHIE.

NOUVEAU DICTIONNAIRE DE LA CONVERSATION (1), *ou Répertoire universel de toutes les connaissances nécessaires, utiles ou agréables dans la vie sociale, etc., avec la biographie des principaux personnages morts et vivans de tous les pays, orné de* 200 *belles gravures, publié par* AUG. WALHEN, *chevalier de plusieurs ordres.*

M. Guizot a écrit quelque part : Le genre humain ne sait pas tout, et nul homme, nulle réunion d'hommes n'est capable de recueillir et de renfermer dans un livre tout ce que sait le genre humain. » Mais s'il est impossible de renfermer dans un livre l'universalité des connaissances humaines dans toute leur étendue, il est au moins possible de se rapprocher de ce résultat et de donner des notions plus ou moins complètes sur chacune d'elles dans un seul ouvrage. Les entreprises de ce genre sont un des puissans moyens de civilisation, d'abord parce qu'elles mettent la science à la portée du public et la font ainsi pénétrer dans la pratique sociale; ensuite, parce que le fait même du rapprochement matériel des sciences fait naître, dans toutes les classes, le besoin d'une instruction plus générale.

Ce n'est peut-être pas de ce point de vue élevé que les rédacteurs du *Nouveau Dictionnaire de la Conversation* ont envisagé leur travail; ils n'ont pas eu de si grandes prétentions; ils ont voulu seulement publier un livre qui ne tiendra pas lieu sans doute, de tous les autres, mais que l'on consultera souvent parce qu'il donnera les moyens d'apprendre beaucoup.

Nous avons tous un dictionnaire de mots, car nous avons besoin d'y recourir en maintes occasions, pour connaître le sens exact des mots que nous employons; comment ne comprendrions-nous pas l'utilité que nous présente un bon dictionnaire de choses? Et remarquez que nous savons bien moins de choses que de mots. A tous momens dans l'entretien le moins sérieux, on se trouve en face de faits énoncés desquels on n'a pas la moindre idée ou que l'on ne connaît que d'une manière confuse et incomplète. Faudra-t-il passer son temps à compulser maints volumes (dont on est souvent privé, d'ailleurs) pour avoir de ces faits une connaissance plus approfondie, afin de n'être plus pris au dépourvu? Nullement, le jeu n'en vaudrait pas la mise. Mais avec un bon dictionnaire de choses, que l'on ouvre à l'endroit précis, sans embarras, sans perte de temps, on trouve nettement et clairement exposés les faits que l'on ignore, on en meuble aisément sa mémoire, et voilà que l'on a acquis des notions qui vous manquaient et qui pourront, en telle ou telle occasion, être utiles; car il y a toujours utilité à savoir.

(1) On souscrit à La Haye, imprimerie de L. Lœbenberg, rue dite *Assendelftstraat.*

C'est sur ces principes qu'a été rédigé le fameux *Conversations lexicon*, cette encyclopédie allemande que possède en Allemagne toute bibliothèque grande ou petite. On a si bien reconnu les avantages d'un livre de ce genre qu'en France deux publications ont paru en ce même temps, rédigées d'après un plan semblable, l'une l'*Encyclopédie des gens du monde*, livre trop superficiel et *crême fouettée*, l'autre le *Dictionnaire de la Conversation*, ouvrage bien fait, plus riche et plus sérieux que le premier, par conséquent plus utile. Mais, s'il est vrai que la science est progressive, le meilleur ouvrage de cette nature est presque toujours celui qui paraît le dernier. Or, depuis la publication du *Dictionnaire de la Conversation*, de nouveaux faits plus ou moins importans sont survenus qui manquent à ce livre. D'ailleurs, il y avait bien des lacunes à combler, bien des choses passées inaperçues, parce qu'elles auraient été à-peu-près sans intérêt pour le public français, auquel s'adresse particulièrement le *Dictionnaire de la Conversation*, et que nous n'envisageons pas de la même manière. On s'est donc mis à l'œuvre, et l'on a emprunté aux *Conversation lexicon*, au *Dintionnaire de la Conversation*, et à d'autres ouvrages semblables, les articles les plus remarquables; on en a ajouté d'autres, et un grand nombre, qui se rapportaient à des faits intéressans, mais délaissés dans un injuste oubli, parce qu'ils n'avaient pas eu les grandes nations de l'Europe pour théâtre. On a donc voulu compléter le *Dictionnaire de la Conversation* et lui donner un caractère de plus grande utilité pratique. On peut voir un *specimen* de la manière dont est conçu cet ouvrage dans les deux premiers tomes qui viennent de paraître en plusieurs livraisons. Chaque article a le développement nécessaire pour donner de suffisantes notions sur le temps qu'il embrasse, mais est rédigé avec concision et clarté. Voici quelques-uns des mots dont les sujets importans nous paraissent traités d'une manière remarquable :

Abd-el-Kader. — Abeilles. — Abréviations. — Académie. — Accords. — Acides. — Afghanistan. — Afrique. — Agriculture. — Air atmosphorique. — Air (musique). — Albe (duc d'). — Alcool. — Alexandre 1er. — Alger. — Ali-Pacha de Janina. — Allemagne. — Alpes. — Ame. — Amérique. — Amortissement, etc.

L'éditeur, M. Auguste Wahlen, n'a rien négligé pour cet ouvrage : papier, caractère, tirage, tout en est beau et bon; les caractères sont surtout très nets et très lisibles. Pendant que M. Wahlen s'occupe de cette entreprise, que son activité mènera à bonne fin, il conduit de front la publication des *Mœurs, usages, et costumes de tous les peuples du Monde*, dont la 76e livraison est parue; celle des *Monumens les plus remarquables de tous les pays*, et, enfin, celle des *Costumes des ordres religieux*, dont le cardinal Lambruschini, secrétaire-d'état du Saint-Siége, a bien voulu accepter la dédicace.

Nouvelles et Faits Divers.

On mande de Munich, à la date du 11 décembre :

« Le professeur Ennemoser, médecin très-distingué de cette ville, vient de faire deux cures merveilleuses au moyen du magnétisme animal. Il est parvenu, après un traitement de huit jours seulement, à rendre l'ouïe à deux jeunes gens qui étaient sourds depuis une dixaine d'années. L'hiver dernier, il a même, également au moyen du magnétisme, guéri de la rage un homme dont l'état avait été déclaré incurable. »

— Mme la duchesse d'Orléans fait en ce moment imprimer une histoire des campagnes du duc en Algérie; elle paraîtra sous le nom de M. Charles Nodier, mais elle est en grande partie écrite de la main même du duc d'Orléans. L'ouvrage sera orné

---

mon maître donnerait sur moi : je ne doutais pas non plus, que dans sa colère il ne fît emprisonner mon père; je ne savais que devenir, j'allai me réfugier et pleurer dans ma chambre.

Au bout de deux heures, M. Ferrand y parut : — « Ton paquet est-il fait? » — me dit-il. — Grâce! — lui dis-je en tombant à ses pieds, — ne me renvoyez pas de chez vous dans l'état où je suis. Que vais-je devenir? je ne puis me placer nulle part! — « Tant mieux, Dieu te punit ainsi de ton libertinage et de tes mensonges. » — Vous osez dire que je mens, — m'écriai-je indignée? — vous osez dire que ce n'est pas vous qui m'avez perdue? — « Sors à l'instant de chez moi, infâme, puisque tu persistes dans tes calomnies, — s'écria-t-il d'une voix terrible. — Et pour te punir, demain je ferai emprisonner ton père. » — Eh bien! non, non, — lui dis-je, épouvantée, — je ne vous accuserai plus, Monsieur... je vous le promets, mais ne me chassez pas... Ayez pitié de mon père; le peu que je gagne ici soutient ma famille... Gardez-moi chez vous... je ne dirai rien... Je tâcherai qu'on ne s'aperçoive de rien, et quand je ne pourrai plus cacher ma triste position, eh bien! alors seulement vous me renverrez.

Après de nouvelles supplications de ma part, M. Ferrand consentit à me garder chez lui; je regardai cela comme un grand service, tant mon sort était affreux. Pourtant pendant les cinq mois qui suivirent cette scène cruelle, je fus bien malheureuse, bien maltraitée; quelquefois, seulement M. Germain, que je voyais rarement, m'interrogeait avec bonté au sujet de mes chagrins; mais la honte m'empêchait de lui rien avouer.

— N'est-ce pas à-peu-près à cette époque qu'il vint habiter ici?

— Oui, monsieur, il cherchait une chambre du côté de la rue du Temple ou de l'Arsenal; il y en avait une à louer ici, je lui ai enseigné celle que vous occupez maintenant, Monsieur; elle lui a convenu. Lorsqu'il l'a quittée, il y a près de deux mois, il m'a priée de ne pas dire ici sa nouvelle adresse, que l'on savait chez M. Ferrand.

L'obligation où était Germain d'échapper aux poursuites dont il était l'objet expliquait ces précautions aux yeux de Rodolphe.

— Et vous n'avez jamais songé à faire vos confidences à Germain? — demanda-t-il à Louise.

— Non, Monsieur, il était aussi dupe de l'hypocrisie de M. Ferrand, il le disait dur, exigeant; mais il le croyait le plus honnête homme de la terre.

— Germain, lorsqu'il logeait ici, n'entendait-il pas votre père accuser quelquefois le notaire d'avoir voulu vous séduire?

— Mon père ne parlait jamais de ses craintes devant des étrangers, et d'ailleurs, à cette époque, je trompais ses inquiétudes; je le rassurais en lui disant que M. Ferrand ne songeait plus à moi..... Hélas! mon pauvre père, maintenant vous me pardonnerez ces mensonges. Je ne les faisais que pour vous tranquilliser; vous le voyez bien, n'est-ce pas?

Morel ne répondit rien, le front appuyé à ses deux bras croisés sur son établi il sanglottait.

Ropolphe fit signe à Louise de ne pas adresser de nouveau la parole à son père. Elle continua :

— Je passai ces cinq mois dans des larmes, dans des angoisses continuelles; à force de précautions, j'étais parvenue à cacher mon état à tous les yeux, mais je ne pouvais espérer de le dissimuler ainsi pendant les deux derniers mois qui me séparaient du terme fatal... L'avenir était pour moi de plus en plus effrayant, M. Ferrand m'avait déclaré qu'il ne voulait plus me garder chez lui... J'allais être ainsi privée du peu de ressources qui aidaient notre famille à vivre. Maudite, chassée par mon père, car, d'après les mensonges que je lui avais faits jusqu'alors pour le rassurer, il me croirait complice et non victime de M. Ferrand... où me réfugier? où me placer... dans la position où j'étais. J'eus alors une idée bien criminelle. Heureusement j'ai reculé devant son exécution; je vous fais cet aveu, Monsieur, parce que je ne veux rien cacher, même de ce qui peut m'accuser, et aussi pour vous montrer à quelles extrémités m'a réduite la cruauté de M. Ferrand. Si j'avais cédé à une funeste pensée, n'aurait-il pas été le complice de mon crime?

Après un mouvement de silence, Louise reprit avec effort, et d'une voix tremblante :

— J'avais entendu dire par la portière qu'un charlatan demeurait dans la maison... et...

Elle ne put achever.

Rodolphe se rappela qu'à sa première entrevue avec Mme Pipelet il avait reçu du facteur, en l'absence de la portière, une lettre écrite sur gros papier, d'une écriture contrefaite, et sur laquelle il avait remarqué les traces de quelques larmes.....

— Et vous lui avez écrit, malheureuse enfant... il y a de cela trois jours!... Sur cette lettre vous aviez pleuré, votre écriture était déguisée.

Louise regardait Rodolphe avec effroi...

— Comment savez-vous, Monsieur?...

— Rassurez-vous. J'étais seul dans la loge de Mme Pipelet, quand on a apporté cette lettre, et, par hasard, je l'ai remarquée...

— Eh bien! oui, Monsieur. Dans cette lettre sans signature, j'écrivais à M. Bradamanti que, n'osant pas aller chez lui, je le priais de se trouver le soir près du Château-d'Eau... J'avais la tête perdue. Je voulais lui demander ses affreux conseils... Je sortis de chez mon maître dans l'intention de les suivre, mais au bout d'un instant la raison me revint, je compris quel crime j'allais commettre... Je regagnai la maison et je manquai ce rendez-vous. Ce soir-là se passa une scène dont les suites ont causé le dernier malheur qui m'accable.

M. Ferrand me croyait sortie pour deux heures, tandis qu'au bout de très-peu de temps j'étais de retour. En passant devant la petite porte du jardin, à mon grand étonnement je la vis entre-ouverte j'entrai par là, et je rapportai la clef dans le cabinet de M. Ferrand, où on la déposait ordinairement. Cette pièce précédait sa chambre à coucher, le lieu le plus retiré de la maison; c'était là qu'il donnait ses audiences secrètes, traitant les affaires courantes dans le bureau de son étude. Vous allez savoir, Monsieur, pourquoi je vous donne ces détails : connaissant très-bien les êtres du logis, après avoir traversé la salle à manger qui était éclairée, j'entrai sans lumière dans le salon, puis dans le cabinet qui précédait sa chambre à coucher. La porte de cette dernière pièce s'ouvrit au moment où je posais la clef sur une table. A peine mon maître m'eut-il aperçu à la clarté de la lampe qui brûlait dans sa chambre, qu'il referma brusquement la porte sur une personne que je ne pus apercevoir, puis, malgré l'obscurité, il se précipita sur moi, me saisit au cou comme s'il eût voulu m'étrangler, et me dit à voix basse d'un ton à la fois furieux et effrayé : — « Tu espionnais, tu écoutais à la porte! qu'as-tu entendu?.. Réponds! réponds! ou je t'étouffe. » — Mais changeant d'idée, sans me donner le temps de dire un mot, il me fit reculer dans la salle à manger; l'office était ouverte, il m'y jeta brutalement et la referma.

— Et vous n'aviez rien entendu de sa conversation?

— Rien, Monsieur; si je l'avais su dans sa chambre avec quelqu'un, je me serais bien gardée d'entrer dans le cabinet : il le défendait même à Mme Séraphin.

— Et lorsque vous êtes sortie de l'office, que vous a-t-il dit?

— C'est la femme de charge qui est venue me délivrer, et je n'ai pas revu M. Ferrand ce soir-là. Le saisissement, l'effroi que j'avais eus me rendirent très-souffrante; le lendemain, au moment où je descendais, je rencontrai M. Ferrand, je frissonnai en songeant à ses menaces de la veille : quelle fut ma surprise! il me dit presque avec calme : — « Tu sais pourtant que je défends d'entrer dans mon cabinet, quand j'ai quelqu'un dans ma chambre; mais pour le peu de temps que tu as à rester ici, il est inutile que je te gronde davantage; » et il se rendit à son étude.

Cette modération m'étonnait après ses violences de la veille. Je continuai mon service, selon mon habitude; j'allai mettre en ordre sa chambre à coucher... J'avais beaucoup souffert toute la nuit; je me trouvais faible, abattue. En rangeant quelques habits dans un cabinet très-obscur situé près de l'alcôve, je fus tout à coup prise d'un étourdissement douloureux; je sentis que je perdais connaissance... Et tombant, je voulus machinalement me retenir en saisissant un manteau suspendu à la cloison, et dans ma chute j'entrainai ce vêtement, dont je fus presque entièrement couverte.

Quand je revins à moi, la porte vitrée de ce cabinet d'alcôve était fermée... j'entendis la voix de M. Ferrand... Il parlait très-haut... Me souvenant de la scène de la veille, je me crus morte si je faisais un mouvement; je supposai que, cachée sous le manteau qui était tombé sur moi, mon maître, en fermant la porte de ce vestiaire obscur, ne m'avait pas aperçue. S'il me découvrait, comment lui faire croire à ce hasard presque inexplicable? Je retins donc ma respiration, et malgré moi j'entendis la fin de cet entretien sans doute commencé depuis quelque temps.

(*La suite à demain.*)

de nombreuses vignettes, et il est destiné par la princesse à être distribué aux régimens de l'armée d'Afrique.

(*Gaz. Univ.* d'Augsb.)

ANECDOTE HISTORIQUE. — En revenant de Saint-Pétersbourg au mois de juillet dernier, le roi de Prusse passa la nuit du 23 au 24 à Hohenstein, petite ville de la Prusse orientale. Le capitaine Kern, propriétaire du domaine de Dohlau, profita du passage du prince pour le prier d'accorder un autographe de sa main, destiné être conservé comme souvenir dans le clocher de la nouvelle église, bâtie sur le domaine du capitaine. Le roi accueillit gracieusement la demande et promit l'autographe pour le jour suivant.

Le lendemain, le capitaine se trouva de bonne heure dans l'antichambre de S. M. et pria une des personnes de service de l'annoncer. Mais le roi, qui avait déjà entendu sa voix, vint lui même ouvrir la porte, S. M. s'excusa de ne pas encore avoir fait l'autographe désiré, et elle se mit immédiatement à tracer les lignes suivantes, bien simples, mais qui peignent si bien ses sentimens religieux et la noblesse de son caractère:

«Invité à donner un autographe de ma main, pour être conservé dans le clocher de la nouvelle église de Dohlau, j'exprime ici le vœu le plus ardent que la prédication de la sainte parole et du saint nom de Dieu se fasse dans ce temple, dans cette commune et ce pays jusqu'à la fin des siècles! — Que Dieu soit avec nous! — Ecrit à Hohenstein, le dimanche neuvième après la Trinité, le 24 du mois de juillet 1842, à mon retour de Russie, de la noce d'argent de ma bien aimée sœur Charlotte et de l'empereur Nicolas, sur la route de Kœnigsberg à Erdmandorf, en Silésie, après que j'eus fait hier la connaissance du fondateur de la nouvelle église, le digne et loyal capitaine Kern, propriétaire du domaine de Dohlau. FRÉDÉRIC-GUILLAUME. »

— Dans un des derniers numéros du *Journal d'Edimbourg*, on donne les détails suivans sur une éruption du cratère du volcan de Owyhee dont un M. Storer a été le témoin:

« Le cratère se présente comme un puits énorme d'environ 335 mètres de profondeur ayant huit kilomètres de tour, des murailles à pic à l'exception d'un seul point qui offre un chemin escarpé par lequel on peut descendre. Cette vaste chaudière est remplie de laves en ébulition, lançant des jets de vapeur et de flammes. Un moment, toute la surface en paraît noir, et l'instant d'après on y voit des rivières, des étangs, des jets d'un fluide couleur de sang, qui s'élèvent quelquefois à la hauteur de 20 mètres, et retombent avec un bruit et un jaillissement qui a quelque chose d'effrayant. La nuit surtout, l'effet est horrible. Ces vifs jets de lumière, accompagnés de sifflemens et de sourdes explosions, font ressembler le cratère à une grande ville en feu qui contiendrait des magasins de poudre. Le Vésuve est languissant auprès du volcan d'Owyhee.

» Peu avant la visite de l'auteur, la lave s'était fait jour par une nouvelle issue à environ six milles au N.-E. du cratère, et s'écoulait à la mer par une coulée de 40 milles de longueur et de 1 à 7 milles de large. La lave atteignit la mer en cinq jours; elle forma trois collines, qui avaient 40 à 80 mètres de hauteur; elle fit avancer le rivage dans l'Océan, de 670 mètres, puis l'ancienne ligne sur une largeur de trois quarts de mille. L'arrivée de la lave dans la mer fut accompagnée d'épouvantables sifflemens et de détonations semblables à celles que produiraient des décharges continuelles de grosse artillerie. »

— Les Anglais ont la manie des clubs, mais ce ne sont nullement chez eux réunions politiques, c'est un salon plus ou moins élégant, où l'on passe la journée et la soirée à compter les lettres du dernier numéro du *Morning-Chronicle* ou du *Times*; nombre de ces Sociétés inoffensives se donnent des noms bizarres ou ridiculement significatifs; il n'y a pas longtemps qu'il existait à Londres (et sans doute il en subsiste encore une bonne partie): le club des Laids, le club des Grognards, le club du Beefsteaks, le club des Amateurs d'oiseaux, le club des Nouveaux-Samsons, le club de la Grande-Bouteille, le club pas d'argent, pas de liqueurs, le club des Pélerins, le club des Drôles-de-corps, le club du Je-ne-sais-quoi (celui-ci existait déjà en 1785); il compte dans son sein, dit un auteur anglais, *famous and infamous personnages*, le prince de Galles, le duc de Bedford, le duc d'Orléans (Egalité).

EXTÉRIEUR.

TURQUIE. — La *Gazette Universelle de Leipsig* contient une correspondance de Constantinople, en date du 30 novembre, qui s'accorde sur presque tous les points avec les nouvelles apportées hier par la *Gazette* d'Augsbourg. Il y est aussi parlé des deux séances tenues par le divan, par suite de la protestation de M. de Boutenieff contre le bouleversement de la Servie. Seulement cette correspondance ne mentionne pas la solution de cette affaire à l'avis des grandes puissances, Elle assure, au contraire que le Divan a persisté dans sa première décision. Si ce fait est exact, la situation serait beaucoup plus grave qu'on n'avait lieu de le croire d'après le récit de la *Gazette* d'Augsbourg.

— Une lettre particulière de Londres contient le paragraphe suivant:

« Une note arrivée au *Foreign-Office*, de la part de M. le prince de Metternich, concernant la position de l'empire turc et des provinces du Danube, a donné lieu à un concert entre les deux puissances, l'Angleterre et l'Autriche. On assure même ici que la France s'est jointe à ces deux puissances, pour ne pas reconnaître le nouveau gouvernement en Servie. »

PRUSSE. — BERLIN, 19 décembre. Le roi et le prince de Prusse sont arrivés dans cette capitale, de retour de leur voyage à Boitzenbourg.

— La *Gazette d'Elberfeld* annonce, comme venant de bonne source, que M. Eichhorn, ministre du culte, de l'instruction publique et des affaires médicales, sera nommé envoyé de Prusse près de la Diète germanique. Le chambellan comte Auguste de Dœnhoff serait nommé envoyé de Prusse à Londres, où il a rempli pendant plusieurs années les fonctions de secrétaire de légation, sous les ordres du baron de Bulow. Le conseiller intime Bunsen, aujourd'hui ministre de Prusse près la cour de St.-James, serait provisoirement chargé du portefeuille du culte, de l'instruction publique et des affaires médicales. Il obtiendrait en même temps le titre de conseiller intime actuel.

— COLOGNE, 19 décembre. Hier, une société nombreuse composée en grande partie d'avocats et de juges, de médecins et de professeurs du Gymnase, auxquels s'étaient aussi réunis les négocians les plus considérables et d'autres bourgeois de Cologne a donné au célèbre Dahlmann, une fête et un banquet des plus brillans. Après un toast porté à S. M., accueilli avec le plus vif enthousiasme, le notaire Schenk a adressé à l'ex-professeur de l'université de Gœttingue un discours plein d'onction et de chaleureuses sympathies, auquel le professeur Dahlmann a répondu avec une vive émotion qui a arraché des larmes à tous les assistans, et il a ensuite porté un toast à l'esprit d'Union des Allemands, dans toutes les œuvres utiles et glorieuses. Le célèbre chant d'Arndt: *Was ist des Deutschen Vaterland*, chanté avec enthousiasme, a terminé ce brillant banquet.

— On écrit de Berlin, le 14 décembre, à la *Gazette de Cologne*:

« Les doyens des métiers ont été réunis devant le magistrat pour donner leur avis sur la création d'un fond de récompenses pour les ouvriers honnêtes et laborieux.

Le capital qui est de 6,500 thalers provient d'une exposition des insignes des métiers. Chaque année, dix ouvriers qui auront travaillé plusieurs années chez un seul et même maître, et qui auront donné des preuves d'habileté en confectionnant quelque ouvrage, recevront chacun 20 à 25 thalers. Les doyens convoqués ont adopté les statuts qui leur étaient soumis.

ALLEMAGNE. — On lit dans le *Journal de Francfort*, en date des bords du Mein, le 8 décembre:

« Des lettres de commerce venant de Londres témoignent quelques inquiétudes relativement aux efforts que l'on fait dans les villes manufacturières de la Grande-Bretagne pour exploiter au plus vite et de la manière la plus profitable les liaisons commerciales avec l'Empire Chinois. Il est à la vérité hors de doute que les barrières dont la Chine s'était entourée pour empêcher toute communication avec l'étranger étant tombées, ce pays offrira les plus avantageux résultats à l'esprit entreprenant des Anglais; mais il reste encore à savoir si le débit des marchandises anglaises sera aussi considérable qu'on en a l'espérance et s'il satisfera les illusions exagérées que cette espérance a fait naître en Angleterre. L'industrie chinoise est portée très-loin et se distingue par la bonté de ses produits et les prix modiques qu'elle accorde. Des maisons de New-York tirent de la Chine depuis quelque temps presque tous les articles de soierie dont elles ont besoin, et qu'on leur livre exécutés exactement d'après les dessins envoyés à des prix fort au-dessous de ceux des fabriques d'Europe. Il pourrait en être de même à l'égard d'autres produits, et c'est ce qu'on peut prévoir avec une espèce de certitude, si l'on en juge par l'exemple précédent, par l'esprit industriel des Chinois, l'abondance des matières premières dont ils peuvent disposer. D'après cet exposé, les craintes énoncées paraîtraient être fondées, et alors les masses de marchandises avec lesquelles les villes manufacturières de l'Angleterre se proposent d'inonder les riches provinces de la Chine, et dont l'envoi coûte des sommes énormes, pourraient retomber sous peu sur l'Angleterre elle-même, l'écraser de leur poids et y amener une nouvelle crise. »

VILLES ANSÉATIQUES. — HAMBOURG, 6 novembre. La nouvelle d'un changement dans les lois de la navigation de l'Amérique du Nord, qui menace principalement les armateurs anséatiques, a produit ici une grande inquiétude. Il paraît que le gouvernement des Etats-Unis a l'intention de soumettre au Congrès un nouvel acte de navigation, semblable à celui d'Angleterre, ayant pour but d'accorder aux navires américains le privilège pour l'importation des produits étrangers, et par ce moyen de restreindre autant que possible la concurrence étrangère. Le résultat de l'importation a prouvé que dans les dix dernières années son accroissement a au moins doublé, tandis que les armateurs américains ont à peine une augmentation de 16 p. c., et c'est ce qui a amené cette mesure. Cette disproportion paraît avoir sa source dans les prix plus modérés que peuvent offrir les armateurs anséatiques, qui paient moins leurs matelots et n'ont pas tant de frais pour l'équipement des navires que les indigènes; C'est pour empêcher ce dommage qu'on assujétit les navires étrangers à des droits plus élevés. On veut en même temps user de représailles envers les Anglais, dont les lois maritimes sont si nuisibles aux armateurs américains, principalement dans leur commerce avec les Indes-Occidentales. Ce récit est l'extrait consciencieux de ce que j'ai pu apprendre de bonne source relativement à cet objet.

SAXE. — DRESDE, 17 décembre. La Seconde Chambre des Etats, s'est occupée aujourd'hui très-longuement de la question de l'Adresse. Pour le moment la Chambre s'est bornée à protester contre la décision de S. M. par laquelle le roi a annoncé qu'il ne recevra pas d'Adresse. Par cette conduite, la Chambre a voulu maintenir ses droits. La question de principe sera discutée plus tard. On se propose de soumettre aussi la question à la Haute Cour et à la Première Chambre. On ne s'attendait pas à ce résultat.

LEIPSIG, 17 décembre. S. A. R. le duc de Bordeaux, qui de Dresde a fait une excursion à Leipsig, y est retourné hier, afin de rejoindre par Prague, sa famille, à Gœritz. Le prince a reçu à Dresde, le meilleur accueil de la part de la famille royale. A Leipsig, il a été de même fort bien accueilli. Pendant tout le temps de son séjour à Leipsig, une double garde d'honneur a stationné à la porte de son hôtel, et le directeur de cercle lui a fait partout, les honneurs. Le prince a visité dans les environs les points les plus importans du champ de bataille. S. A. R. était accompagné du lieutenant-général comte de Foisac qui, à la bataille de Leipsig, commandait trois régimens de cavalerie.

SAXE-WEIMAR. — WEIMAR, 15 décembre. S. A. R. notre grand-duc a ordonné qu'à compter du 1er janvier 1843, il sera adjoint au ministère d'état grand-ducal un troisième département qui sera chargé des affaires militaires du grand-duché, de la construction des routes et aqueducs, de la surveillance des institutions pour les sciences et les arts, de celle de l'Université d'Iéna, des gymnases et de toutes les maisons d'éducation, ainsi que du théâtre et de la chapelle de la cour. La direction de ce département a été confiée à M. le docteur Schweitzer, conseiller intime actuel et ministre d'état. En conséquence, tous les rapports et propositions relatifs aux objets susmentionnés à soumettre au ministère d'état grand-ducal, doivent être adressés au troisième département.

ESPAGNE. — MADRID, 14 décembre. Le journal officiel dément la nouvelle que les bâtimens anglais auraient fait feu sur Barcelonne. A Madrid, tout est conjectural et contradictoire, et il en sera ainsi jusqu'à la rentrée du régent. On assure que la coalition parlementaire se dispose à publier un journal sous les auspices de MM. Cortina et Louis Gonzales Bravo.

— La reine Isabelle a reçu de son auguste mère, une lettre pleine de tendresse et de douleur où cette dernière rappelait les émotions que lui avait causées l'envoi des portraits des deux orphelines, peints par D. Vicente Lopez. La reine Isabelle a montré la lettre à cet artiste. Voyez, lui a-t-elle dit, ce que m'écrit ma bien aimée mère et quelle émotion lui a causée l'envoi de ce portrait dû à votre habileté que je veux récompenser par une épingle de diamans. Je n'en ferai pas moins, a dit l'Infante, et elle remit un autre bijou à M. Lopez.

— On nous assure qu'une députation de l'*Ayuntamiento* s'est rendue auprès du régent pour intercéder en faveur de Barcelonne. S. A. la reçut fort bien. L'alcade ayant dit au duc combien la clémence ajouterait à sa gloire, celui-ci a répondu qu'il n'était venu que pour châtier les coupables et protéger les innocens. La même députation insinua au ministre de la guerre ce qu'il y avait d'intempestif dans la reconstruction de la citadelle de Barcelonne, le ministre fit assez mauvais accueil à cette insinuation.

On dit que 12 millions vont être imposés sur Barcelonne pour subvenir aux frais de reconstruction de la citadelle.

Au dire du *Boletin militar* dix mille armes à feu du dépôt de l'ursenal, se trouvaient, le 13 novembre, à la disposition de la milice insurgée.

(*Constitucional* de Barcelonne, du 14.)

— On lit dans *El Diaro* de Barcelonne:

« L'ordre de la place du 14 décembre publie les noms de 14 individus passés par les armes. 74 ont été condamnés à 10 années de presides, 7 à 6 ans, 2 à 2 ans de presides correctionnels, 55 ont été acquittés. Ce relevé officiel des sentences prononcées par la commission militaire, est daté de Barcelonne du 13 décembre et signé par le général Sersone, chef d'état-major. »

— D'après une lettre de Barcelonne du 14, Espartero était indisposé à la date du 12, il avait même été saigné deux fois. Les seules exécutions officiellement annoncées jusqu'à présent, montent à 14, c'est-à-dire le capitaine de milice fusillé le 5, et les 13 individus fusillés le 12.

— M. Massanet l'un des deux alcades constitutionnels arrêtés pour avoir continué leurs fonctions pendant l'insurrection, a été mis en liberté.

— On écrit de la Frontière d'Espagne, le 15:

« Le brigadier Moréno de Las Penas, colonel du régiment de Guadalaxarra, et qui se trouve maintenant à Perpignan, a été condamné à mort; apparemment pour avoir figuré sur la liste des membres de la Junte consultative.

» Le brigadier Castro, rentré en Espagne, il y a quelques jours, a été arrêté à Gironne et va être jugé. On a donné l'ordre de fusiller le colonel Prim aussitôt qu'on parviendrait à s'emparer de sa personne.

» M. Lefèbvre est reparti pour Barcelonne où l'appellent ses affaires commerciales. Le consul d'Espagne à Perpignan a reçu l'ordre de ne livrer à personne, pas même aux femmes, des passeports pour rentrer en Espagne. »

BARCELONNE, 15 décembre. Deux-mille hommes, la moitié soldats, travaillent à la reconstruction de la citadelle. Une contribution de guerre de trois millions de francs a été frappée sur Barcelonne; elle doit être payée sous trois jours. La ville sera tenue de fournir son contingent de recrutement pour les années de 1840, 1841 et 1842. Le régent est toujours à Sarria. Les 13 soldats qui ont été fusillés sur l'esplanade de la citadelle, avaient été tirés au sort parmi ceux qu'on avait arrêtés après l'entrée du capitaine général.

PORTUGAL. — LISBONNE, 12 décembre. Les différends qui s'étaient élevés entre le gouvernement portugais et la cour de Rome, sont terminés, et un concordat sera prochainement conclu. Les réformes financières du gouvernement sont en voie de progrès; le ministère a eu le dessus, tant dans les élections aux Cortès que dans les élections municipales. Les négociations relatives au tarif qui se rattache au traité de commerce que le Portugal se propose de conclure avec l'Angleterre, présentent de graves difficultés. On espère toutefois que le Portugal finira par céder. (*Times.*)

ANGLETERRE. — LONDRES, 21 décembre. La *Gazette de Londres* d'hier publie un ordre en conseil, d'après lequel les navires autrichiens et leurs cargaisons, consistant en ceux des produits de la Galicie, qui peuvent légalement être importés des ports d'Autriche dans le royaume-uni et dans les colonies britanniques, seront admis dans ces ports, alors même que ces navires viendraient d'Odessa, sur le même pied que si le port d'Odessa appartenait aux états autrichiens.

— Pendant la semaine finissant le 15 décembre, il a été exporté du port de Londres, pour Calais 50,000 onces d'argent monnayé, et 5000 onces d'argent en barres.

— Les nouvelles étrangères reçues hier matin ne sont pas de nature à engager beaucoup les spéculateurs soit en marchandises, soit sur les fonds publics; aussi nos marchés sont-ils très-calmes et n'offrent aucun intérêt. Comme c'est l'ordinaire vers la fin de l'année, les hommes d'affaires évitent autant que possible de s'engager dans de nouvelles opérations avant de pouvoir juger quelle tournure prendront les événemens politiques pendant la campagne parlementaire qui va s'ouvrir. Nous ne voyons donc rien d'extraordinaire au peu d'activité que nous signalons. En tous cas cet état de choses n'a rien de décourageant. (*Globe.*)

— Le *Scotsman*, journal d'Edimbourg, rapporte que l'on parle depuis quelque temps d'un différend qui existe entre lord Stanley et l'un des principaux membres du cabinet, et qui pourrait avoir pour résultat la retraite du premier ministre des colonies.

— L'Amirauté va faire faire de grands travaux au port de Douvres pour en rendre l'entrée commode et facile aux navires du plus fort tonnage. On veut en faire un port de refuge pour les bâtimens venant de la Manche ou de la mer du Nord et fatigués par le gros temps.

— Les puseystes cherchent en ce moment à répandre leurs doctrines et à acquérir de l'influence en mettant la presse dans leurs intérêts. Ils font tout leur possible pour s'assurer le concours du plus grand nombre des journaux de province. Là où ils le jugent à propos, ils achètent les journaux existans à la tête desquels ils placent un éditeur puseyste ou bien ils établissent de nouvelles feuilles. Ils viennent d'acheter pour 1,500

liv. un des principaux journaux d'une des villes les plus peuplées des comtés du centre. (*Journal de Dundee.*)

— Un assez grand nombre de faux billets de la banque d'Angleterre sont en circulation; ils portent le chiffre 1827 et la date du 4 juin 1842.

FRANCE. — PARIS, 21 décembre. Par ordonnance du roi, en date du 16 de ce mois, M. Gatier, capitaine de corvette, commandant le brick le *Méléagre* et la station française à Barcelonne, a été promu au grade d'officier dans l'ordre royal de la Légion-d'Honneur.

Nous applaudissons de tout notre cœur, dit le *Courrier Français*, à ce nouvel acte du gouvernement, comme nous avons applaudi il y a deux jours à la juste et digne promotion de M. de Lesseps.

— Les travaux du chemin de fer de Paris à la frontière belge, dans la traversée du département de la Seine, avaient été suspendus la semaine dernière, par défaut de paiement du salaire des ouvriers. Ils viennent d'être repris près Saint-Denis.

— On a répandu la nouvelle que le budget présenterait un déficit important et qu'on serait obligé d'avoir recours à un nouvel emprunt.

— Le souverain Pontife a levé l'interdit qui avait fermé les Etats-Romains à la *Gazette de France*. Il lui est permis d'y rentrer dès ce moment.

— On assure que l'ordre vient d'être donné pour faire au palais législatif les préparatifs nécessaires pour une séance royale d'ouverture. On doit en conclure malgré les assertions contraires de plusieurs journaux, qu'il y aura un discours du trône.

— A la Bourse d'hier on n'était pas du tout rassuré par suite des démentis officiels donnés par les journaux ministériels au sujet des bruits de rupture avec l'Espagne. Les fonds français ont baissé d'une manière remarquable. On redoute les suites des demandes de réparation qui ont été faites par M. Guizot au régent d'Espagne. On dit que le cabinet des Tuileries a exigé des autorités espagnoles qu'une enquête solennelle fût ordonnée sur la conduite de notre consul, et que dans le cas où les accusations portées contre lui par le chef politique de la province de Barcelonne, seraient reconnus calomnieuses, ce fonctionnaire fût solennellement destitué.

On prétend qu'Espartéro a déjà répondu négativement à cette note. Le régent se sent fortement soutenu par l'Angleterre et il ne paraît pas disposé à céder au gouvernement français. Il y a loin d'une pareille conduite aux réparations que le *Journal des Débats* prétendait avoir été données par M. Hernandez, chargé d'affaires d'Espagne.

— On lit dans le *Constitutionnel* :

« La presse anglaise ne cesse de déclamer contre notre consul, M. de Lesseps. Où seraient les motifs qui inspirent les écrivains anglais si ce n'est dans la manière toute différente avec laquelle procèdent en pareille occurrence les agens diplomatiques de leur nation? Voici à cet égard un rapprochement qui n'est pas sans intérêt :

» Le consul de Barcelonne a facilité le salut de la famille de Van Halen et celui des familles du général Zavala et du chef politique Guttierez, en favorisant leur embarquement à bord des vaisseaux français ; dans une circonstance identique, le consul anglais de San-Salvador (Amérique-Centrale) refusa à la femme et aux filles du général Morazan la sauve-garde de son pavillon, lorsqu'en 1839 elles étaient sur le point d'être assassinées par une poignée de Léonais, qui les tenaient prisonnières.

» En 1840, le chef de parti Carréra s'étant emparé de Guatimala, autre point de l'Amérique-Centrale, qui venait d'être évacué par Morazan, chef du parti contraire, voulait faire fusiller plus de 400 prisonniers. Le consul français, M. Mahelin, intervint généreusement, et le massacre n'eut point lieu, tandis que le consul anglais livrait une trentaine de soldats réfugiés dans la maison de son vice-consul au fer de leur ennemi qui les immola sur-le-champ.

» Ces contrastes se voient tous les jours en Amérique, au Mexique comme au Pérou, comme au Chili, comme à Buénos-Ayres, ces riches, mais tristes contrées souvent livrées à la guerre civile; partout, le gouvernement français, il faut le reconnaitre, nos consuls, il faut leur rendre cette justice, conservent la neutralité dans les troubles politiques, tendent la main aux malheureux que la fortune a trahis ; intervention généreuse qui, épargnant le sang des hommes, rattache à la France les étrangers que les préjugés n'aveuglent point, et lui font autant d'amis parmi les peuples que l'Angleterre y compte d'ennemis. Et si l'on prétend puiser dans le droit des gens un argument contraire à cette manière d'agir, nous dirons qu'il est un droit au-dessus de tous les autres : le droit sacré de l'humanité. »

— Nous trouvons dans le *Sémaphore* les deux lettres suivantes échangées entre notre consul et le général Van Halen, et qui n'avaient pas encore été publiées :

« Consulat de France, 20 novembre.

» M. le capitaine-général, dans le cas où les hostilités seraient sur le point de commencer, je prie V. Exc. de me faire connaître ses intentions, afin de préserver la vie des nombreux Français qui résident à Barcelonne. J'espère que cette dernière prière ne sera pas rejetée et que le représentant de la France, qui a eu le bonheur de mettre à l'abri de tout péril la famille de V. Exc., ainsi que celle du chef politique, ne verra pas sa demande repoussée. »

RÉPONSE.

« Etat-major.

» Je ne puis garantir à V. Exc. si le feu aura lieu ou non; tout ce que je puis vous dire, c'est qu'il ne tardera pas à éclater, si les rebelles ne se soumettent pas aux lois et au légitime gouvernement, dans le plus court délai. V. Exc. peut savoir s'ils sont disposés à accepter dans quelques heures les propositions que je leur ai faites par l'intermédiaire de la députation provinciale. En cas contraire, vous devez réclamer le permis, pour que tous les sujets de votre nation évacuent la place, et cela le plus tôt possible.

» J'ai déjà fait connaître à V. Exc. ma gratitude pour tout ce qu'elle a fait pour sauver mes sœurs et d'autres dames des mains des révoltés, qui auraient voulu les arracher de vive force de dessous le pavillon français.

» Le comte de PERACAMPS. »

— Le *Sud* de Marseille publie la lettre suivante d'un négociant de cette ville, nouveau témoignage qui vient s'ajouter à tous ceux que le consul français à Barcelonne a reçus :

« Monsieur,

» Je suis arrivé, il y a quelques jours, de Barcelonne, plein d'admiration et de reconnaissance pour la conduite tenue pendant les événemens de cette ville par M. de Lesseps, consul de France, et depuis quatre jours je reçois des lettres de plusieurs de mes amis de la même ville, me priant, au nom d'un grand nombre de mes compatriotes, de rendre public un sentiment qu'ils partagent avec moi. En effet, c'est à M. de Lesseps que nous reconnaissons devoir notre salut ; c'est lui qui, pendant quinze jours, a veillé sur nous et sur la ville entière avec des soins de père ; nous l'avons tous vu courir au milieu des bombes et des boulets, tantôt pour aller arracher des victimes à la mort, tantôt pour aller [illegible], tantôt pour porter aux combattans des paroles de paix. Pendant plusieurs jours, ses énergiques protestations et le respect qu'inspire un beau caractère, ont suspendu le bombardement dont nous étions menacés ; et quand ce dernier malheur lui a paru inévitable, c'est lui qui a frêté pour le compte du gouvernement, les navires nécessaires pour mettre à couvert tous ses compatriotes; c'est lui qui, pendant six heures de nuit, par un froid rigoureux, a veillé sur notre embarquement, et en a dirigé les moindres détails ; Mme de Lesseps, que nous aimons tous parce qu'elle contribue tant à ce que tout Français reçoive dans la maison de notre consul l'accueil d'un ami, et qui a supporté si courageusement ces longs jours d'inquiétude : Mme de Lesseps et ses jeunes enfans n'ont été embarqués qu'après nous ; lui-même n'est monté à bord que le dernier de tous.

» Etranger aux partis, M. de Lesseps n'a vu en tous que des hommes, et tous les malheureux ont trouvé en lui un père. Grâces à lui, le nom français est aujourd'hui béni et vénéré à Barcelonne, et tous ses amis, tous ses compatriotes doivent être fiers de voir leur pays aussi noblement représenté à l'étranger.

» Notre consul a du reste été parfaitement secondé par les employés de sa chancellerie, qui ont montré, dans ces jours malheureux, un dévouement au-dessus de tout éloge ; il l'a été admirablement par M. Gattier, commandant la station française à Barcelonne, et par la marine royale que le gouvernement nous a envoyée. Habitué à vivre en pays étranger, je sais par expérience combien les Français que leurs intérêts forcent à s'expatrier, sont heureux quand ils trouvent une aussi entière protection auprès des agens de leur gouvernement.

» Si vous voulez bien accueillir ces lignes que je me fais un plaisir de publier, je vous serai sensiblement obligé. » T. ROLLAND. »

— On lit dans le *Constitutionnel* :

« Les députés arrivent en foule à Paris : deux cent quarante environ se sont fait inscrire à la questure, et les réunions de la salle des conférences sont déjà très-nombreuses et très animées. Il paraît que les impressions que les députés rapportent de leurs départemens sont très-peu favorables au ministère, et que la très-grande majorité des nouveaux arrivés ne cache guère sa répulsion pour l'inhabile politique qui met en péril l'avenir du pays. Un certain nombre de membres des centres n'ont pas, sur ce point, moins de vivacité et de décision que leurs collègues de l'opposition. »

— On parait croire aujourd'hui que les Chambres se rouvriront sans discours de la couronne, et que les ministres se borneront à un exposé général de la situation. Ce qui donne à cette nouvelle beaucoup de vraisemblance, c'est qu'on a la certitude que la loi du budget de 1844 est en ce moment livrée aux presses de l'imprimerie royale, et qu'elle doit être présentée *le neuf janvier* à la Chambre des Députés par M. le ministre des finances. D'un autre côté, on a remarqué qu'aucune instruction n'avait été donnée à la questure pour faire à la Chambre élective les préparatifs nécessaires à la tenue d'une séance royale. (*Idem.*)

— On lit dans l'*Univers* :

« Nous croyons pouvoir affirmer que le ministère destine en effet notre nouvelle conquête, les îles Marquises, à servir de lieu de détention pour les individus condamnés à la déportation. Ce qui n'empêchera pas, suivant les circonstances, d'utiliser cette possession dans un intérêt commercial et politique. »

— On lit dans le *Constitutionnel* :

« Une lettre de St.-Denis (île Bourbon), du 22 juillet, porte que deux corvette françaises y étaient arrivées, se rendant à Madagascar, où elles allaient rejoindre cinq autres bâtimens du gouvernement qui avaient pris possession de l'île de Nosse-Bé. On disait qu'il était sérieusement question d'une expédition contre Madagascar. Jusqu'ici, dit cette lettre, nous n'avons réussi qu'à occuper quelques points sur la côte, et pendant longtemps nous avons été retenus, dans l'île Ste-Marie qui est humide et malsaine. Les Ovas, soutenus par les Anglais, qui n'ont rien négligé pour neutraliser nos tentatives de colonisation, ne pourraient résister à une attaque vigoureuse et bien combinée. Les ressources et les avantages de tous genres que présente l'île de Madagascar, sont immenses. Sa situation est excellente, et le sol est fertile. Elle renferme des ports spacieux et excellens, où notre marine trouverait un abri sûr et commode, tandis qu'à l'île Bourbon, les ports sont détestables pendant la moitié de l'année. »

— Le *Globe* annonce que M. Casimir Périer, en dernier lieu premier secrétaire près l'ambassade de France, en Russie, a été nommé ministre plénipotentiaire de France près la cour de Hanovre, en remplacement de M. Martin, démissionnaire.

— C'est Mme veuve Aguado qui s'est rendue adjudicataire avant-hier d'une partie des biens de la succession de Mme de Feuchères, et notamment de l'hôtel de la place Vendôme. Ce dernier lot a été adjugé au prix de 542,000 fr. Mme Aguado a visité hier ce magnifique hôtel, qu'elle va habiter.

BELGIQUE. — BRUXELLES, 22 décembre. La Chambre a continué hier, et poursuivra encore aujourd'hui, la discussion des articles du budget de l'intérieur.

Le budget de la guerre ne pouvant être voté avant le mois de janvier, M. le ministre de la guerre a présenté un projet de crédit provisoire de quatre millions.

Au commencement de la séance, M. Lange avait déposé le rapport du projet de loi tendant à autoriser le gouvernement à céder à la ville de Mons le Palais de Justice de cette ville et les terrains qui en dépendent, et M. Brabant, le rapport du projet de loi fixant le contingent de l'armée.

Théâtre-Royal-Français.

Samedi 24 décembre pour la rentrée de Mad. **Fleury-Jolly** :

LUCRÈCE BORGIA,

grand-opéra en 5 parties, traduit de l'italien par E. Monnier, musique de Donizetti.

On commencera à SEPT heures.

Jeudi 29 décembre : la première représentation de la reprise de :

LES MARTYRS.

ANNONCES.

UN PROFESSEUR, natif de Leipsig, établi depuis quelques années à La Haye, a su pendant tout ce temps, mériter la confiance et l'estime des familles les plus distinguées de la résidence, qui avaient bien voulu s'adresser à lui aussi bien pour la facilité de sa méthode d'enseignement que pour la pureté avec laquelle il parle sa langue maternelle.

Il a encore quelques heures à sa disposition qu'il désire employer utilement.

Il ouvrira, avant la fin de ce mois, un cours de langue allemande.

On est prié de s'adresser au libraire Backhuizen, rue dite *Hoogstraat*, à La Haye. 5820.

Mr DENTZ FILS, Dentiste,

d'Amsterdam, 117, *Regulliersgracht*, prévient les personnes qui désireraient le consulter, qu'il sera dans la résidence, Mardi prochain 27 de ce mois de 9 à 3 heures, 2me *Wagenstraat*, Sect. T. No 18. 5822

F. GANONGETTE & COMP.,

Libraires à **Amsterdam**, et en ce moment en déballage à **La Haye**, *Korte Houtstraat*, *Hôtel la Ville de Paris* :

Seuls dépositaires pour la Hollande des ouvrages de Monsieur le Chevalier

GUILLAUME LOBÉ,

Consul-Général de S. M. le Roi des Pays-Bas à Cuba,

ont l'honneur d'informer MM. les Amateurs qu'ils seront à même de satisfaire sous peu de jours à leurs demandes déjà tant de fois répétées des ouvrages suivans, tous du même auteur :

GUIDE AUX DROITS CIVILS ET COMMERCIAUX DES ETRANGERS EN ESPAGNE,

ou Recueil chronologique de tous les Traités, Pactes et Conventions émanant du cabinet de Madrid, depuis plus de deux siècles. 1 fort vol. in-8o, édition de Paris, 1837.

MI SEGUNDO VIAJE A EUROPA,

y principalmente á Espana en 1840, 4 beaux vol. in-8o, ornés de gravures, belle édition de Madrid, 1841.

CARTAS A MIS HIJOS,

durante un *Viaje á los Estados unidos, Francia é Inglaterra en* 1837, 1 beau vol. in-8o, deuxième édition, Madrid 1842.

MISCELANEA (Mélanges),

sobre instruccion publica, agricultura, comercio, etc., etc., 2 beaux volumes in-8o, belle édition de Madrid, 1841 et 1842. 5821.

Librairie des Héritiers Doorman,

Lange Pooten, No 156, à La Haye.

Le mât de cocagne, par Emile Souvestre, 2 vol. *f* 2.50.
Feu Bressier, par Alphonse Barr, 2 vol. 2.50.
La comtesse Hortensia, par Méry. 1.25.
La grande Ville, nouveau tableau de Paris, comique, critique et philosophique, par Paul de Kock, 3 vol. 1.87.
Jérôme Paturot à la recherche d'une position sociale. 1.25.
Brigitte. — Le Collier de sequins, par Edouard Ourliac. 1.25.
Berthe l'amoureuse, par Henry de Kock, 2 vol. 2.50.
Un Ménage de garçon en province, par de Balzac. 1.25.
Le danger des Mystifications, par le même. 1.25.
L'Hôtel Lambert, par Eugène Sue, 2 vol. 2.50.
Le Cadet de Normandie, épisode du temps de la fronde, par Elie Berthet, 2 vol. 2.50.
Le Remouleur, ou la Jeunesse dorée, roman historique du temps de l'empire, par Touchard Lafosse, 2 vol. 2.50.
Un Rossignol pris au Trébuchet, pastorale du temps de la Régence, par X. B. Saintine, 1.25.
Un Amour perdu, par Michel Masson, 2 vol. 2.50.
Le Beau d'Angennes, par Auguste Maquet, 2 vol. 2.50.
Les Janissaires, par Alphonse Royer, tome premier, 1.25.
Aymé Verd, roman inédit de sir Walter Scott, précédé d'une lettre du capitaine Clutterbuck, 3 vol. 3.75.
Zanoni, par E. L. Bulwer, 2 vol. 2.50.
Le Singe, histoire du temps de Louis XIV, par le biblioph. Jacob, 2 v. 2.50.
Consuelo, par Georges Sand, 3 vol. 3.75.
Robertine, par Madame de Bawr, 1.25.
La Fille d'honneur, par la même, 2 vol. 2.90.
Le Dragon rouge, par Léon Gozlan, 2 vol. 2.50.
Jérome Rudeix, par le baron de Bazancourt, 2 vol. 2.50.
La Coupe de corail, par Mélanie Waldor, 2 vol. 2.50.

Cours des Fonds Publics.

Bourse d'Amsterdam du 22 Décembre.

		Int.	COURS 21 Déc.	OUVERT.	FERMÉ.
Pays-Bas	Dette active	5	$101 \frac{3}{16}$	$101 \frac{1}{16}$	$101 \frac{1}{8}$
	Dito dito	$2\frac{1}{2}$	$52 \frac{3}{16}$	$52 \frac{3}{16}$	$52 \frac{1}{8}$
	Billets de chance		—	—	—
	Syndicat	$4\frac{1}{2}$	—	$94 \frac{3}{8}$	—
	Dito	$3\frac{1}{2}$	—	$77 \frac{1}{4}$	—
	Société de Commerce	$4\frac{1}{2}$	$129 \frac{7}{8}$	$129 \frac{5}{8}$	$129 \frac{3}{4}$
	Dito nouvelle	$4\frac{1}{2}$	—	—	—
	Emprunt de 1836	4	—	—	—
	Dito des Indes	5	$99 \frac{9}{16}$	$99 \frac{3}{8}$	$99 \frac{3}{8}$
Russie	Oblig. Hope & C. 1798 & 1816	5	—	$105 \frac{7}{8}$	—
	Dito dito 1828 & 1829	5	—	$105 \frac{3}{4}$	—
	Inscript. au Grand Livre	6	—	—	—
	Certificats au dito	6	—	—	—
	Dito inscriptions 1831 & 1833	5	—	$98 \frac{1}{4}$	—
	Emprunt de 1840	4	—	$88 \frac{1}{16}$	—
Espagne	Perp. ém. Amsterdam	5	—	—	—
	Passive	5	—	—	—
	Dette différée à Paris		—	—	—
	Deffered		—	—	—
	Ardoin	5	19	$18 \frac{1}{2}$	$18 \frac{5}{8}$
	Obligations Goll. & Comp.	5	—	—	—
Autriche	Dito métalliques	5	—	—	—
	Dito dito	$2\frac{1}{2}$	—	—	—
Angleterre	Cons. Ann.	3	—	—	—
France	Inscriptions au Grand-Livre	3	—	—	—
Pologne	Actions 1836	*f*	—	—	—
Brésil	Cons. Ann.	5	—	—	—
Portugal	Obligations à Londres	$2\frac{1}{2}$	—	$32 \frac{3}{8}$	—

Bourse de Paris du 21 Décembre.

		Int.	COURS 20 Déc.	OUVERT.	FERMÉ.
France	Cinq pour cent		118 70	118 55	118 55
	Trois pour cent		[illegible]	[illegible]	78 50
Espagne	Emprunt Ardoin		—	$23 \frac{1}{4}$	$23 \frac{1}{4}$
	Anc. différé		—	—	—
	Nouv. dito		—	—	—
	Passive		—	—	—
Naples	Certificats Falconet		—	106 20	—
Pays-Bas	Dette active	$2\frac{1}{2}$	—	[illegible]	—
Belgique	Dette active	5	—	103	—
	Dito	3	—	72 75	—
	Banque belge		—	—	—
États-Unis	Obligations de la Banque		—	—	—

Bourse d'Anvers du 22 Décembre.

Métalliques, 5 % 112 $\frac{1}{2}$. — Naples, 5 % » — Ardoins, 5 % 18 $\frac{5}{8}$ A. — Dette différée, ancien, » — Passive, 5 % 4 $\frac{1}{2}$ P. — Lots de Hesse, 28 $\frac{1}{2}$ P. — Cours après la Bourse (2 $\frac{1}{2}$ heures), Ardoin, 18 $\frac{5}{8}$. — Idem, Primes »

Bourse de Vienne du 16 Décembre.

Métalliques, 5 % 109 $\frac{7}{8}$. — Dito, 4 % 100 $\frac{7}{8}$. — Dito, 3 % 77 $\frac{1}{4}$. — Lots de 1834, » — Actions de la Banque, 1619.

Bourse de Londres du 20 Décembre.

3% Consol, 93 $\frac{5}{8}$, $\frac{3}{4}$ P. — 2 $\frac{1}{2}$ % Holl., 52 $\frac{1}{2}$, $\frac{7}{8}$. — 5 % 100 $\frac{1}{2}$. — 5 % (Nouv. Emp.), » — Esp. 5 % 18 $\frac{5}{8}$, $\frac{3}{4}$. — Id. 3 % 24 $\frac{7}{8}$. — Port. (nouv.), » — Russes, 112 $\frac{3}{4}$.

A LA HAYE,

Imprimerie de **Léopold Lœbenberg**, *Assendelftstraat.*

Dépôt-général : chez MM. SCHOONEVELD et FILS, *Beurssteeg*, à Amsterdam ; et chez S. VAN REYN SNOECK, *Hoofdsteeg* à Rotterdam.